



## A R T I C L E VI.

*LE COMTÉ DE BADEN, de Religion mixte.*

C E Comté (1) & Bailliage, situé entre le Rhin, l'Are & la Russe, confine avec le Canton de Zurich à l'orient, est séparé du Canton de Berne & du Bailliage inférieur des Offices libres de l'Argeu au couchant; & a pour limites au midi les mêmes Offices d'en-haut, & une partie du Canton de Zurich; au nord il est borné par le Frickthal, qui appartient à la Maison d'Autriche, & par le Rhin. Ce fleuve le sépare du district des quatre villes forestières qui sont à la Maison d'Autriche, & de la partie du Kleggau, qui dépend du Prince de Schwarzenberg. Sa longueur du midi au nord porte sur sept à huit lieues; sa largeur, qui est inégale, a trois lieues dans quelques dimensions, & seulement deux en d'autres. La rivière de *Limmat*, qui se jette dans l'Are, traverse presque au milieu ce Bailliage. Le sol en est généralement fertile; il produit toutes sortes de grains, des vins & des fruits de très-bonne

---

(1) Henri Pantaleon, Description de la ville & du comté de Baden, avec leurs bains salutaires, 1578. in-4°. En allemand, avec fig.

Leu, Dict. Hist. de la Suisse, tom. II, p. 10-31.

L'Etat, & les Délices de la Suisse, tom. III, p. 102-125. Edition de Bâle.

Faesi, Topographie de la Suisse, tom. III, p. 396-434.

Tschanner, Dict. Géog. de la Suisse, tom. I, p. 75-78.

Fueslin, Topog. de la Suisse, tom. IV, p. 69-90, &c.